



Avis d'Appel à la Concurrence
Acheteur public :
OPH de la Métropole du Grand Nancy
dénommé sous la marque
Office Métropolitain de l'Habitat (OMh) du Grand Nancy
32, rue Saint Léon – CS 95418 - 54054 NANCY Cedex
☎ 03.83.85.70.80
📠 03.83.85.71.69

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Consultation passée par procédure adaptée suivant les dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.

Objet du marché :

Prestations de déménagements de locataires de l'OMh résidant sur le quartier d'Haussonville à Nancy.

Caractéristiques principales :

Type de marché : services

Activité principale du pouvoir adjudicataire : Logement et développement individuel

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

La procédure du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Lieu exécution : Territoire de la Métropole du Grand Nancy

Code NUTS : FRF31

Code CPV : 60100000-9 : services de transport routier

Environ 30 déménagements seront à réaliser. Ce nombre est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Durée du marché : le marché débutera à la date de notification (estimation : janvier 2019) et prendra fin le 31 décembre 2022. La durée totale du marché ne saurait ainsi excéder 48 mois.

Marché sur accord cadre mono attributaire à bons de commandes avec un montant maximum fixé à 80.000 € HT pour toute la durée du marché.

Financement :

Sur fonds propres (budget entériné par le Conseil d'Administration)

Modalités de paiement : Règlement à 30 jours maximum à compter de la date de réception de chaque facture à l'OPH de la Métropole du Grand Nancy. (Décret 2013-269 du 29 mars 2013). Aucune retenue de garantie ne sera appliquée.

Avance forfaitaire : sans objet

Forme juridique d'attribution :

Entreprise unique, ou groupement d'entreprises conjointes (avec mandataire solidaire) ou solidaires.

Dans l'une ou l'autre forme de groupement, l'un des prestataires membre du groupement, désigné mandataire, représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

Il n'est pas possible de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Une entreprise mandataire d'un groupement ne pourra représenter en cette qualité plus d'un groupement.

Conditions de participation et de sélection des candidats :

Critères de sélection des candidatures :

Production des documents et attestations demandées :

- remplir les conditions prévues à l'article 45 de l'ordonnance 2015-899
- fournir les pièces demandées dans le règlement de la consultation et mentionnées aux articles 48 et 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

En cas de groupement, il sera pris en compte l'ensemble des compétences apportées par chacun des membres.

Capacités économique et financière :

- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels. Cette preuve peut être apportée par tout moyen et sous quelque forme que ce soit.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Références professionnelles et capacité technique :

La recevabilité technique sera appréciée en fonction des justifications fournies par les candidats pour démontrer leur aptitude à réaliser les prestations de déménagement visées en objet :

- par références illustrées, commentées et chiffrées sur les 3 dernières années, si possible similaires aux caractéristiques de la présente opération.
- par certificats de qualification professionnelle. L'OPh accepte tout moyen de preuve équivalent.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Justifications à produire au titre de la candidature et de l'offre :

Détail donné dans le règlement de la consultation

<u>Date limite de réception des dossiers :</u>	29 novembre 2018 à 17H00
---	---------------------------------

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les candidats intéressés par cette consultation devront faire parvenir leur dossier selon les modalités visées au règlement de consultation.

Les dossiers doivent uniquement être déposés sous format électronique, sans obligation d'apposer de signature électronique. Toutefois, les candidats restent liés à leur offre pendant toute la durée de validité de celle-ci. La signature sera exigée lors de l'acceptation de l'offre par l'OPh.

Les candidatures et les offres devront être rédigées en langue française.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés ci-après :

Valeur technique : 65%

Prix des prestations : 35%

Le détail est donné dans le règlement de la consultation

Modalités de retrait du dossier de consultation

Format papier :

Les dossiers de consultation sont remis gratuitement sur demande écrite auprès du service Marchés de l'OPh de la Métropole du Grand Nancy 32, rue de Saint-Léon à Nancy (54000) - Fax : 03.83.85.71.69 / Email : cgrandjean@omhgrandnancy.fr ou fsaintmichel@omhgrandnancy.fr

Format électronique :

Les dossiers sont téléchargeables intégralement et gratuitement sur le profil d'acheteur : www.marches-securises.fr

Pour tous renseignements, les entreprises pourront s'adresser auprès des intervenants suivants :

Fabien SAINT-MICHEL ou Caroline GRANDJEAN (OPh de la Métropole du Grand Nancy)

Tél : 03.83.85.70.94 ou 03.83.85.71.01 / Fax : 03.83.85.71.69

cgrandjean@omhgrandnancy.fr ou fsaintmichel@omhgrandnancy.fr

En plus des coordonnées mentionnées ci-dessus, les candidats ont possibilité de solliciter des renseignements ou poser leurs questions sur le profil d'acheteur www.marches-securises.fr

Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nancy - 5, place Carrière - 54000 Nancy (Tél : 03.83.17.43.43 / Fax : 03.83.17.43.50)

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Greffe du Tribunal Administratif de Nancy - 5, place Carrière - 54000 Nancy (Tél : 03.83.17.43.43 / Fax : 03.83.17.43.50).

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat,
- référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans le délai de 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (articles R.551-7 à R.551-10 du CJA),
- recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification de rejet ou publication de la décision de l'office.

- Recours de plein contentieux par les candidats et les tiers, sans considération de leur qualité, contre le contrat dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis mentionnant la conclusion du marché et des mesures de publicité concernant l'attribution du marché précisant également les modalités de consultation du dossier dans le respect des secrets protégés par la loi (recours issus des jurisprudences «Tropic » et « Tarn et Garonne »).

Date d'envoi de l'avis : 30 octobre 2018

L'ensemble des consultations de L'OPh est visualisable sur son site internet : www.omhgrandnancy.fr